

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

INFORUP

SEMAINE DU 6 AU 10 AVRIL 2020

**ACCORD DE PRINCIPE CONCERNANT L'ACTIVATION DU  
DISPOSITIF DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES DU POSEI :**

La Commission européenne et le Gouvernement se sont prononcés en faveur de la mise en œuvre du dispositif des circonstances exceptionnelles du POSEI pour les filières des Outre-mer.

Maintenant que le principe de l'activation du dispositif a été acté, les modalités de mise en œuvre (par exemple concernant les méthodes de calcul donnant lieu à la reconstitution des tonnages) doivent être élaborées au travers d'une collaboration poussée entre l'ODEADOM et les filières des DOM.

Ce dispositif de circonstances exceptionnelles « sanitaires », nouveau dans le POSEI, nécessitera l'adoption de textes spécifiques au niveau national afin de le mettre en œuvre. Selon nos informations le Gouvernement prépare d'ores et déjà un projet à cette fin.

## **LES FILIERES DE LA PÊCHE DES OUTRE-MER DEMANDENT AUX INSTITUTIONS EUROPÉENNES DE PRENDRE EN COMPTE LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES DANS LE CADRE DES MESURES D'URGENCE EN RÉPONSE À LA CRISE DU COVID-19 :**

La Commission a publié, le jeudi 2 avril, une deuxième proposition de règlement relative à des mesures d'urgence en réponse aux conséquences de la crise actuelle pour les filières de la pêche et l'aquaculture de l'Union européenne, qui modifie le Fonds européen pour les affaires maritimes (FEAMP) et l'Organisation commune des marchés de la pêche et de l'aquaculture (OCM).

Ce nouveau texte inclut une indemnité pour l'arrêt temporaire des activités de pêche, une aide à la suspension ou la réduction de la production, une mesure de flexibilité permettant la réallocation des différentes enveloppes, ainsi qu'une mesure d'aide au stockage.

La mise en place d'une aide au stockage opérationnelle est essentielle pour les pêcheries des RUP. En effet, dans un contexte où les cafés, hôtels, restaurants et cantines sont fermés et où les lignes de fret aérien et maritime sont perturbées, il est important de permettre aux transformateurs et aux metteurs en marché de produits de la mer de continuer à acheter le poisson débarqué par les pêcheurs locaux, afin d'inciter ces derniers à continuer à sortir en mer pour contribuer à garantir la sécurité alimentaire des populations ultramarines.

Néanmoins, les DOM sont exclus du champ d'application de la mesure d'aide au stockage prévue pour les pêcheries d'Europe continentale pour trois raisons :

- Les espèces pêchées dans nos eaux tropicales n'y sont pas éligibles ;
- Cette aide est réservée aux filières dotées d'organisations reconnues au niveau communautaire, ce qui n'est pas le cas dans les DOM ;
- Cette mesure se limite à financer exclusivement les coûts du stockage, sans compenser les pertes économiques résultant de la crise, par exemple du fait de la différence entre le prix du poisson frais et le prix du poisson congelé, alors que les opérateurs des DOM font face à la concurrence de produits surgelés importés à bas prix en provenance d'Europe et du reste du monde.

Par conséquent, les professionnels des DOM ont immédiatement alerté les institutions européennes et les autorités françaises au plus haut niveau, notamment par le biais d'un courrier adressé au Commissaire européen en charge de la pêche, Virginijus Sinkevicius, qui a été

largement relayé auprès de la Présidente de la Commission, de la Commissaire à la Cohésion et aux Réformes, des eurodéputés, ainsi que du Gouvernement et du Parlement français.

Selon nos informations, les institutions examinent actuellement la possibilité de s'appuyer sur les Plans de compensation des surcoûts (PCS) en faveur des pêcheries des RUP pour autoriser des aides visant à compenser les pertes économiques dues à la crise du COVID-19 et liées aux spécificités des RUP, qui seraient considérées comme des surcoûts.

## **POINT D'ÉTAPE SUR L'ADOPTION DES MESURES TRANSITOIRES DE LA PAC AU PARLEMENT EUROPÉEN :**

Bien qu'affectant le rythme de travail du Parlement européen, l'épidémie de Covid-19 n'a pas, à ce jour, retardé le processus d'adoption de la proposition de règlement portant sur les dispositions transitoires de la PAC pour l'année 2021.

Ainsi, les députés de la Commission Agriculture se réuniront mercredi 15 avril pour discuter les amendements de compromis sur lesquels les groupes majoritaires se sont entendus cette semaine.

Concernant les Outre-mer, les demandes suivantes ont été incluses dans les amendements de compromis, ce qui implique qu'ils bénéficient du soutien des différents groupes politiques et que de ce fait, leur approbation est quasi-certaine :

- 1) le maintien du budget du POSEI pour toutes les RUP pour 2021 à son niveau actuel ;
- 2) l'augmentation du plafond du régime spécifique d'approvisionnement (RSA) pour les seules RUP françaises ;
- 3) un nouvel outil de financement privé spécifique aux organisations interprofessionnelles des RUP (les Contributions interprofessionnelles élargies, CIE).

En effet, les groupes politiques majoritaires PPE (droite), S&D (socialistes) et Renew (En Marche) ont apporté leur soutien, au sein des commissions parlementaires de l'agriculture (AGRI) et du développement régional (REGI), en faveur de l'amendement de compromis soumis par l'eurodéputé Stéphane Bijoux (réunionnais du groupe Renew), reprenant les trois demandes des DOM.

Concernant l'adoption du texte, la commission REGI, saisie pour avis, votera le 23 avril et la commission AGRI, compétente sur le fond, le 28 avril, pour une adoption du Parlement prévue en séance plénière en mai.

## **COURRIER D'ALERTE DE LA DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT SUR LA SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE DES DOM FACE AU COVID-19 :**

Dans un courrier adressé au Président de la République, au Premier ministre, à la Ministre des Outre-mer et au Président de l'Assemblée nationale, la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale a fait part de ses inquiétudes quant aux conséquences accrues de l'actuelle crise du Covid-19 dans les territoires d'Outre-mer.

Elle fait ainsi part de ses craintes tant d'un point de vue sanitaire, qu'éducatif et économique et propose 18 mesures à mettre en place au plus tôt, permettant un déconfinement moins brutal et mieux anticipé.

Elle suggère notamment :

- Que les « territoires ultra-marins, puissent faire office de territoires pilotes, notamment en matière de dépistage généralisé de la population » ;
- « De renforcer le contrôle et d'instaurer le maintien des prix en vigueur avant confinement (y compris les prix promotion), notamment pour les produits de première nécessité, pendant la période de confinement » ;
- « Que les entreprises ultra-marines bénéficiaires du fonds de solidarité soient entièrement exonérées de prélèvements obligatoires et de charges pour la période du confinement, en lieu et place de l'étalement actuellement prévu ; que cette exonération des charges sociales et fiscales soit inconditionnelle pour les entreprises ultra-marines de moins de cinq salariés et pour la totalité de l'année 2020 » ;
- Ou encore « que soient confortées, généralisées et pérennisées toutes les initiatives prises par le tissu économique ultra-marin pour fabriquer localement des produits sanitaires indispensables (gel hydro alcoolique, masques, etc.) ».

## AGENDA DE LA SEMAINE DU 13 AU 17 AVRIL 2020

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
<b>Lundi 13/04</b>				Allocution du Président de la République concernant la durée du confinement
<b>Mardi 14/04</b>				
<b>Mercredi 15/04</b>	<p>Commission Agriculture (COM AGRI) : débat sur les conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur le secteur agricole.</p> <p>Dispositions transitoires concernant le soutien du Fonds européen agricole pour le Développement rural (Feader) et du Fonds européen de garantie agricole (FEAGA) pour 2021 (vidéoconférence).</p>	Réunion du Collège des Commissaires		
<b>Jeudi 16/04</b>	Session plénière extraordinaire - Débat avec le Conseil et la Commission et vote sur l'action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID- 19 et ses conséquences		Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères (vidéoconférence). Débat sur l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur les relations commerciales	
<b>Vendredi 17/04</b>	Session plénière extraordinaire - Débat avec le Conseil et la Commission et vote sur l'action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de COVID- 19 et ses conséquences			